



BULLETIN MUNICIPAL D'UGNY LE GAY

N° 17 Mardi 25 Août 1998

**Responsable de la Publication:
Jean-Paul GOYHENECHÉ.**

Editorial

Après ces mois d'été consacrés au farniente et aux loisirs, nous voici de nouveau plongés dans nos préoccupations professionnelles et laborieuses.

Certes, certains d'entre nous n'ont pas chômé pendant la saison estivale, car il a fallu récolter et engranger ce que l'on avait semé. Il a fallu aussi continuer à traire les vaches laitières comme tout au long de l'année, se privant ainsi d'un droit sacro-saint de la Nation Française : les congés payés.

Alors que le centre bourg de notre canton voit sa population s'exiler vers les plages et son activité tourner au ralenti, notre village, bien au contraire s'active et se démène au rythme des tracteurs et des moissonneuses batteuses. C'est ce qui fait sa particularité et sa différence... Nous appartenons au monde rural, et quoique nous fassions, cette étiquette nous collera à la peau et ne nous quittera pas. Et pourquoi dès lors ne pas « revendiquer » et « valoriser » cette caractéristique de notre commune ? Etre un paysan ou un campagnard ne doit pas nous donner un complexe d'infériorité, mais au contraire nous confirmer dans les valeurs enracinées profondément dans le monde rural : Le travail, le courage, la solidarité... Et un certain art de vivre que tous les citadins nous envient...



Agenda



MERCREDI 26 AOÛT

à 10 heures, à la Mairie d'UGNY LE GAY
Réunion-Débat avec les agriculteurs.

VENDREDI 28 AOÛT

à 19 heures 30, à la Mairie d'UGNY LE GAY.

Conseil Municipal, avec à l'ordre du jour :

- _Choix du Bureau d'Étude pour la 1^o phase du schéma d'assainissement.
- _Décision modificative pour le paiement de la subvention au DIVOR.
- _Projet de reprises de concessions dans le cimetière actuel.
- _Informations sur l'évolution du remembrement.
- _Débat sur les Élections Sénatoriales du 27 Septembre 1998.
- _Questions diverses.

VENDREDI 4 SEPTEMBRE

à 19 heures 30, à la Mairie d'UGNY LE GAY.

Conseil Municipal, avec à l'ordre du jour :

- _Désignation des délégués aux Élections Sénatoriales.
- _Paiement des charges scolaires.
- _Proposition d'un Contrat d'Assurances de la Société GAN.
- _Classement des voies communales.
- _Calendrier des réunions des différentes commissions du Conseil Municipal.
- _Questions diverses.

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

À 18 heures, à la Mairie d'UGNY LE GAY

Assemblée Générale

Du COMITÉ DES FÊTES :
Rapport Moral et financier.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

**GRAND BALL TRAP DU
COMITÉ DES FÊTES**





Les Dossiers Municipaux :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSAINISSEMENT : LE PRIX DE LA PROPRETÉ !



Vous avez dit le prix ? Ça y est le Maire va encore nous parler de sous ! Et s'il nous en parle, Ce n'est certainement pas pour nous en donner, mais pour nous en prendre,

pardi !...

Et c'est vrai, je suis désolé, croyez-moi d'être aussi pessimiste pour votre porte-monnaie, mais les années à venir ne vont pas être tendre avec lui !...

Ô certes le problème ne date pas d'hier et comme chacun le sait, ou fait semblant de ne pas le savoir, nous polluons notre environnement. La vie moderne, que nous acceptons si bien quand il s'agit d'en apprécier le confort, a multiplié malheureusement les occasions de souiller notre pauvre planète !

Si j'en restais là, certains pourraient penser que je noie notre responsabilité dans l'inconscience universelle, et qu'après tout nous sommes quelques milliards à assumer le poids de cette pollution... Je limiterai donc mon analyse à notre petit bout de territoire, et vous constaterez avec moi que le désastre est déjà présent sur le pas de notre porte.

Car c'est un fait inéluctable : nous polluons ! L'air, l'eau, la terre sont encombrées de nos innombrables déchets, qui d'années en années s'accumulent dans notre biosphère. Elle deviendra vite empoisonnée si nous ne faisons rien. Nos poubelles, nos eaux usées, nos vieux meubles, nos déchets végétaux, nos produits agricoles, mécaniques, raticides, pesticides, plomb, mercure, huiles synthétiques, gaz d'échappement, tout cela est vomi par tonnes par chacun d'entre nous tout au long de notre vie. Comment alors limiter les dégâts et prendre les mesures qui s'imposent ?... Car ces mesures, il faudra bien les prendre, de gré ou de force !

Déjà, nos gouvernants se sont penchés sur le problème. Des décisions ont été prises, et des règlements rédigés. A l'horizon de l'an 2000, ces réglementations devront être respectées jusqu'au plus profond de chaque petite commune ! Et devinez qui sera le responsable de cette application du règlement : votre serviteur, le Maire que je suis bien entendu... Ou mon successeur, car croyez bien que si rien n'est fait au niveau Municipal d'ici l'an 2001, je n'aurai, ni le désir, ni l'inconscience de me présenter pour un deuxième mandat...

Le premier problème à régler est donc celui des déchets ménagers. En ce moment les nôtres sont enfouis par la société Dectra à ALLEMANT. Cette technique d'enfouissement est certes très intéressante financièrement, mais risque d'être abandonnée d'ici deux ou trois ans, car trop polluante. Il faudra alors passer nos ordures à l'incinérateur, grosse usine à brûler les ordures truffée de technologies futuristes. Car les prochaines usines à incinérer le contenu de nos poubelles ne ressembleront en rien aux anciens fours comme celui que l'on peut voir Quai Crozat, à

CHAUNY. Non, ceux-là devront offrir les meilleures garanties contre la pollution, émanations de gaz toxiques, etc... Et cela va évidemment nous coûter très cher, et surtout **beaucoup plus cher qu'à l'heure actuelle !** En 1998, la facture de ramassage et de traitement des ordures ménagères avoisine les 160 francs par an et par habitant... Elle s'élèvera à **300 francs par an et par habitant**, dans un ou deux ans !

Et encore si nous faisons l'effort de trier nos ordures !

Car ce qui va coûter le plus cher, c'est ce qui va être ramassé en vrac dans la benne à ordure. Si nous faisons l'effort de trier tout ce qui est recyclable, nous aurons des sacs poubelles moins lourds, et donc moins coûteux à traiter... Les déchets que l'on aura pris la peine de trier seront alors ramassés séparément et réutilisés dans les circuits industriels...

Nous vivons donc, chers administrés, les dernières années d'insouciance et d'irresponsabilité en matière d'ordures ménagères... L'année prochaine ou l'année suivante, il nous faudra faire preuve de civisme et de responsabilité en triant nos déchets. La moindre pelure de banane ou carcasse de poulet que nous jetterons dans la poubelle nous sera facturés au prix fort... Car là aussi, les choses vont changer... Jusqu'ici, le service d'enlèvement et de traitement d'ordures ménagères était payé sur le budget communal... **En 1999, une taxe ou une redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères devrait être instituée, en supplément des impôts locaux, pour couvrir tout ou partie de la facture !** Ce ne sera donc plus le contribuable qui paiera, mais l'usager ! C'est-à-dire que plus nous jetterons et plus nous paierons... Cela va certainement nous inciter à faire plus attention à ce que nous jetons.

Voilà pour les ordures ménagères, en ce qui concerne les autres, celles qui nous préoccupent le plus parce qu'elles restent sur notre terroir, les décisions à prendre sont également urgentes et nécessaires.

L'eau qui coule dans nos fossés, le long de nos chemins devra être pure. Les chemins qui sillonnent nos campagnes devront rester propres. Les campagnes qui entourent nos maisons devront rester belles... Et tout ça s'appelle tout simplement la **défense de notre environnement...** Des projets sont à l'étude, pour améliorer la situation catastrophique dans laquelle nous nous enlisons. Une **Etude d'assainissement (prix de l'étude 65 000 Francs TTC...)** est en cours sur notre territoire. Elle consiste à étudier et à réglementer l'assainissement de nos habitations. Elle débutera au début de l'année 1999. Un projet de réhabilitation des chemins et des cours d'eau est sur le bureau des Maires des communes du Sud du canton, afin d'étudier la mise en valeur et la préservation de notre espace rural. Tous ces projets sont indispensables au maintien de notre santé et à la protection de notre habitat. Mais tous ces projets ont un coût : et ce coût, nous devons le supporter bon gré mal gré dans les années futures... A nous d'essayer qu'il soit le moins insupportable possible...



Les Dossiers Municipaux :

Nom de code TH : Un conte public pour endormir les contribuables...

Il était une fois un grand pays républicain qui s'appelait la France. Dans ce pays vivaient toutes sortes de gens, et principalement une espèce grincheuse, irritable, et prompte à se mettre en colère : ils s'appelaient « **les contribuables** »... Cette sorte de gens n'avaient pas souvent l'occasion de se réjouir, frappés qu'ils étaient par toutes sortes de fléaux qui venaient régulièrement leur empoisonner l'existence.

Singulièrement, tous ces fléaux avaient des noms bizarres et mystérieux : IR, TP, TFB, TFNB, mais le fléau le plus pernicieux était sans nul doute la terrible TH !

La « TH », la Taxe d'Habitation... Qui n'a pas un jour secrété une montée d'adrénaline en lisant cette belle feuille colorée que nous envoie tous les ans ce grand gourou de la fiscalité qui est le Trésorier Principal... Et sur qui se défouler quand la colère nous gagne de voir cet impôt grimper inexorablement tous les ans ?

« Pas sur moi ! dit le Trésorier Principal. Je ne suis la que pour encaisser votre argent... Allez plutôt voir le Maire et ses conseillers, c'est lui qui fixe le montant de l'impôt. »

« Pas sur moi ! dit le Maire. Regardez, les taux communaux n'ont pas bougé depuis 5 ans. C'est votre habitation qui est surévaluée... Regardez, là, la **valeur locative brute de votre maison**, elle est très forte ! C'est elle qui conditionne la valeur de l'impôt. Vous devriez aller voir le Centre des Impôts fonciers, c'est lui qui calcule la valeur de votre maison ! »

« Pas sur moi ! dit le fonctionnaire du Centre des Impôts Fonciers. Moi je ne fais qu'appliquer les règles de calcul. D'ailleurs les membres de la Commission Communale des Impôts Directs de votre commune sont d'accord ! Allez plutôt les voir si vous n'êtes pas d'accord ! ».

Etc.. Etc....

Alors, en retournant dans votre village, dépit, découragé, vous allez bien croiser un ami, un parent, qui fait partie de cette secte bien discrète, la **Commission Communale des Impôts Directs**... Et vous allez lui demander comment on a calculé cette sacrée **valeur locative**, source de votre courroux.

Et celui-ci ne manquera pas de vous transmettre la formule magique qui permet de savoir à combien est évalué votre nid douillet :

« La valeur locative, mon cher ami, c'est **le Produit de la surface pondérée comparative des pièces et annexes, calculée à partir de la surface réelle des pièces et annexes corrigée suivant la catégorie cadastrale de l'habitation, ajoutée de la surface réelle des éléments incorporés, corrigés d'un coefficient de pondération, additionnée à la surface des constructions accessoires multipliée par un correctif d'ensemble et un coefficient d'entretien, par La valeur locative du mètre carré pondéré associé à la catégorie cadastrale de l'habitation...** Tu vois, c'est très simple... »

« ... »

Ne vous découragez pas, cela fait trois ans que j'essaie de comprendre, cela fait trois ans que j'essaie de me faire expliquer la façon de calculer une valeur locative, et cela fait trois ans que je n'y comprends rien ! Et pourtant je suis aussi le Président de cette fameuse **Commission Communale des Impôts Directs** qui doit statuer sur les bases locatives des habitations de la commune... Il est vrai que la présentation du document que nous propose le service des Impôts pour juger de la pertinence d'une valeur locative est assez édifiant... Je ne résiste au plaisir de vous en communiquer un extrait :

NOM ET ADRESSE	AFF	CSP	COR	EQ	Sur	CAT	REP	VL	Nou
DU LOCAL	CE		CSR	Surf	REV	CR	SUR	CAT	REV
5 RTE DE L'ENFER	H	06	65	120	017	126	6	002	212
	100	+00	100		114	1		Mai	10

Voilà, à vous de jouer, Messieurs Dames, et comprenez qui pourra... Le problème c'est quand on y regarde un peu plus près, et que l'on s'aperçoit de certaines incohérences, et même soyons honnêtes d'une certaine injustice. La valeur locative d'une maison a beau être calculée d'une façon fort savante par nos technocrates, un peu de bon sens nous suffit pour déceler l'énormité de certaines différences...

Et comme tout conte doit se terminer par une fin, un « happy end » comme disent les Américains, je ne manquerai pas de vous communiquer la suite de mes recherches et l'épilogue de cette histoire rocambolesque au prochain de nos rendez-vous épistolaires... Car pour ménager le suspense, je vous dis : *la suite au prochain numéro...*



Cette maison a une valeur locative de 10 000 Francs...

Cherchez l'erreur, camarades...



Celle-là a une valeur locative de 25 000 Francs...

Les dossiers communaux:

LE REMEMBREMENT... OU COMMENT CONCILIER L'INTÉRÊT PARTICULIER ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL...

Il y a des jours comme ça, moi qui ai plutôt tendance à soutenir les plus démunis, où j'aurais envie de défendre les propriétaires terriens... Les petits, j'entends bien, les gros, eux, ont suffisamment d'envergure pour « sentir le vent tourner » et se protéger des coups de tabac que nous réserve la vie... C'est qu'à travers ce remembrement, ils n'ont pas été épargnés nos petits propriétaires. Certes, ce sont les plus nombreux, mais pas forcément les plus armés pour défendre leurs intérêts...

Le Conseil Municipal s'est déjà penché sur ce problème d'informations, car les propos que je tiens aujourd'hui ne sont pas sortis spontanément de mon esprit fumeux ? mais sont justifiés par un certain nombre de réclamations qu'il m'a été permis de recevoir... Pour exemple cet extrait d'un Conseil Municipal de la fin 1997 :

« ... Sur une remarque anodine de Mr **Jean Menecart** demandant au Maire s'il fallait lui rendre la convocation à la réunion de la sous-commission de remembrement du 9 Décembre, celui-ci répond que ce n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'une photocopie envoyée à **Tous les conseillers!** Sur ce petit détail de procédure, le débat rebondit alors sur la représentation à cette sous-commission, du Conseil Municipal, et en général sur celle des différents acteurs impliqués dans le remembrement... Le Maire a en effet pris l'initiative d'inviter **Tous les membres du Conseil** à assister à la sous commission: en avait-il le droit?... Un incident avait déjà eu lieu lors d'une séance de la commission où le Président avait demandé que toutes les personnes assistant aux débats n'ayant pas de mandats quittent la salle... D'autre part, les membres du CM observent que beaucoup d'administrés, petits propriétaires, ne sont pas avertis de la tenue de ces sous-commissions, **pourquoi?!...**

Il plane en effet en ce moment une atmosphère de doute et d'incertitude qui nuit à la sérénité des opérations. Il serait donc nécessaire qu'une information plus structurée et plus complète soit envoyée à **toutes** les personnes concernées...

«...Ceci nous amène bien loin du sujet du moment, le plan des chemins...» Peut-être pas, car là aussi, le Maire a invité les administrés à venir consulter le plan élaboré par les géomètres... Ceci non plus n'était pas désiré par les instances responsables du remembrement, le plan étant uniquement prévu à l'usage du Conseil Municipal... »

Au niveau des intérêts particuliers, tout le monde n'est donc pas logé à la même enseigne... Il suffit

pour s'en convaincre, de retracer l'historique de cette opération d'aménagement foncier.

Au fait, êtes-vous réellement au courant de la façon dont fonctionne ce remembrement ? Qui prend les décisions, comment les discute-t-on ?

L'organe directeur et tout-puissant de cet aménagement foncier, c'est la **Commission de remembrement**. Elle a été instituée par **Arrêté Préfectoral du 4 Juin 1992**.

Elle est composée, conformément à la loi, de 11 membres de droit :

_3 représentants de l'état. Parmi ceux-ci, le Préfet nomme le Président de la commission qui est obligatoirement un juge d'instance : **Mr DUMATIN**.

_2 délégués de la Direction de l'Agriculture, parmi ceux-ci, le Secrétaire de la commission, c'est **Mme ROUSSEAU**.

_les Maires des 3 Communes concernées.

_Un délégué des Services fiscaux.

_Le Conseiller Général du Canton, représentant le Président du Conseil Général.

_2 personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement, parmi ceux-ci un Président de Société de chasse.

...Et de 18 membres élus :

_9 représentants des exploitants agricoles (3 pour chaque commune).

_9 représentants des propriétaires de biens fonciers non-bâti (3 pour chaque commune).

La première réunion de cette commission a lieu le **9 Juillet 1992**. Cette réunion fixe les **modalités pratiques de ce remembrement** et désigne une « **sous-commission** ». Il est précisé en outre, que cette sous-commission **n'a pas d'existence légale**, et qu'elle est « co-présidée » par les Maires des 3 communes concernées par le périmètre (*tiens, tiens, je l'ignorais...*). Cette « sous-commission » n'est donc qu'un groupe de travail servant à préparer les décisions de la commission. Elle peut convoquer, à titre consultatif, **toute autre personne qu'elle jugerait utile d'entendre** (*tiens, tiens, et pourquoi pas les propriétaires ou les randonneurs...*).

Mais **au niveau des buts et des objectifs essentiels : RIEN !**

A quoi sert ce remembrement, quels en sont les objectifs, quel but recherche-t-on, quelles en sont les lignes directrices ? La réponse à ces questions, il faut aller les chercher dans le remarquable ouvrage de MM Jean, Pascal et Alain HIRSON : **PRÉÉTUDE D'AMÉNAGEMENT FONCIER des Communes de VILLEQUIER AUMONT et UGNY LE GAY**.

Cette fabuleuse compilation des éléments géographiques et humains de notre territoire, malheureusement trop méconnue de nos concitoyens, nous éclaire dans son introduction et sa conclusion sur les buts essentiels de ce remembrement :

« ...A l'instar de cette démarche (*la préétude*) se situe la réflexion globale sur l'aménagement du territoire communal qui constituent un des objectifs de l'aménagement foncier... La présente préétude a pour objectif de discerner les problèmes liés à l'espace rural dans son ensemble, ses structures agricoles, son habitat, son développement, son environnement... »

« ...La procédure de remembrement apparaît comme le moyen le plus efficace d'obtenir les progrès souhaités :

amélioration des conditions de travail.

diminution des coûts de productions.

gain de temps pour les travaux et déplacements.

économie d'énergie... »

Dès le départ donc, ce remembrement n'est pas fait pour les propriétaires, l'un des buts à atteindre étant de regrouper le domaine des exploitations afin de rentabiliser au mieux les travaux agricoles. De ce fait tout est mis en œuvre pour aboutir à ce regroupement et tant pis si c'est au détriment de certains des propriétaires fonciers...

Il est certes nécessaire de tenir compte des objectifs de ce remembrement, et je suis le premier les défendre.

Mais s'il est certain que cette ligne directrice ne doit en aucun cas être déviée, il n'en est pas moins vrai que les différents protagonistes doivent être informés le plus clairement possible par les instances responsables. J'ai eu à l'occasion, un certain nombre de réactions qui m'ont été faites, suite aux propos que je vous livre... ***On ne pourrait pas réunir tous les propriétaires concernés, ce serait trop long... Les exploitants sont tenus d'aviser les propriétaires des parcelles qu'ils exploitent sur la situation future de leurs propriétés foncières...***

Oui, mais s'ils ne le font pas... Si la propriété n'est pas exploitée par un agriculteur... Si les propriétaires sont trop éloignés pour qu'on puisse les contacter... Comment vont-ils être informés ?...

Il y a un prix à payer pour toute évolution, et on ne peut satisfaire les désirs de chacun des intéressés, la volonté de chaque particulier. Mais si l'intérêt particulier doit être sacrifié à l'intérêt général, que se soit en connaissance de cause, **et en toute transparence !**

Ma conclusion, je la tirerai également de l'ouvrage de MM HIRSON:

« ...L'aménagement de l'espace rural est une œuvre d'intérêt général, qui doit être conduite en intégrant des vues sur l'avenir, sans méconnaître les leçons du passé, et conserver le patrimoine naturel tout en adaptant l'agriculture aux nécessités économiques du futur... »



Commune d'UGNY LE GAY LE TEMPS DES MOISSONS



Où sont nos moissons d'antan ? L'époque bénie où chaque moissonneur allait à pas lents cueillir les fruits de leurs labeurs, au rythme tranquille de ces chevaux ou de ces bœufs. Le temps où les villages bouillonnaient d'effervescence, où tous petits et grands consacraient leur été à engranger le précieux grain et ranger l'odorante paille ?...

Aujourd'hui, au son des machines infernales qui grondent le temps d'une nuit chaude et sans nuage, le paysage se dépouille de sa chevelure d'or. Au rythme endiablé de quelques hectares à l'heure, la campagne est rasée... Non, vraiment la moisson n'est plus ce qu'elle était...

Aujourd'hui, une bande d'irréductibles paysans, nostalgiques du bon vieux temps ont fait revivre l'espace d'un après-midi la moisson à l'ancienne... A l'aube de ce 3^{ème} millénaire, ils ont voulu se retremper dans cet univers passé, où les machines n'existaient pas, le temps où le travail se faisait encore à la sueur des hommes et des bêtes. Aujourd'hui les hommes ne suent plus... Vivent-ils encore ?...



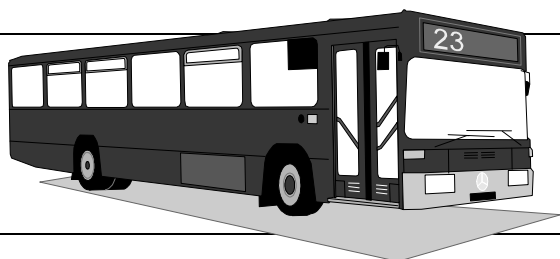
ATTENTION AUX ENVAHISSEURS : LES CHARDONS !



Attention, les chardons attaquent ! Qu'on les nomme *Cardère* (chardon à foulon), *silybe* (chardon-Marie), *panicaut* (chardon-Roland), *centaurée* (chardon béni), *cirse* (chardon des champs), ou *onopordon* (chardon aux ânes), cette plante *dipsacacée ombellifère* est extrêmement nuisible pour nos campagnes. On les rencontre assez souvent en ce moment sur notre territoire, dans les champs, **mais aussi dans les jardins de certaines habitations** ! Chaque citoyen est donc invité à débarrasser sa propriété de cette plante envahissante qui, si on n'y prend pas garde risque de devenir **un véritable fléau** d'ici quelques années ! Courage citoyens, tous à vos débroussailluses ! Et l'envahisseur sera repoussé !

RAMASSAGE SCOLAIRE : Nouveaux horaires pour la rentrée...

Attention ! Les circuits et les horaires ont changé pour les lycéens et les collégiens ! Le Bois Venet n'est plus desservi par le même car que le village (Place de l'église)... Le car de ramassage viendra de Beaumont et Cugny et prendra les élèves à l'abri-bus à 7 h. 25 le matin et les ramènera à 17 h. 55, le soir... Et le samedi, c'est encore différent... Pour les primaire, pas de changement...
LES HORAIRES SONT AFFICHÉS EN MAIRIE... VENEZ LES CONSULTER...



LES PAPILLONS BLANCS... OPERATION BRIOCHE LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE



Comme tous les ans aura lieu l'opération « BRIOCHES », le samedi 26 Septembre, au profit de l'Association « LES PAPILLONS BLANCS », qui œuvre pour l'aide aux personnes handicapées.

Merci pour l'accueil que vous ferez comme chaque année à cette collecte !

Les Fêtes de Juillet : AMBIANCE SYMPA !

Les habitants d'UGNY LE GAY ont été ravis de participer aux fêtes de Juillet 1998. La fête patronale, comme celle



du 14 Juillet ont connu un vif succès auprès des habitants. Beaucoup de villageois, ou d'anciens villageois, leurs parents, leurs amis ont participé aux festivités de l'été, organisés de main de maître par l'ensemble des bénévoles du Comité des Fêtes !

L'ambiance a été excellente. On s'est bien amusé, on a bien rigolé, et on s'est pas bagarré...

La convivialité, encore une fois a été respectée dans notre petit village !

